

# **État de situation des revendications 1995-2025**

## **Marchons pour du pain et des roses, encore et plus que jamais**

**Marchons pour du pain et des roses, encore et plus que jamais!**



**30 ans de luttes féministes  
contre la pauvreté,  
pour l'égalité et la dignité**



**Du 26 mai au 4 juin près de chez vous et le 7 juin 2025 à Québec**

Un événement organisé par la Fédération des Femmes du Québec,  
avec la collaboration de la Coordination du Québec de la Marche Mondiale des Femmes



**Dupainetdesroses1995** [www.ffq.qc.ca](http://www.ffq.qc.ca)

Cet état de situation ne constitue pas des positions de la Fédération des femmes du Québec. Son contenu n'engage donc que ses autrices, deux membres de l'équipe de travail de la marche en 1995, Diane Matte et MercédeZ Roberge, lesquelles étaient alors respectivement coordonnatrice et adjointe à la coordination.

Non exhaustif, il a été réalisé notamment à partir d'archives de 1995, ainsi que grâce à des informations obtenues de plusieurs organisations engagées il y a 30 ans dans la marche « Du pain et des roses » ou se trouvant sur leurs sites internet respectifs. Il rassemble également des éléments issus d'un état de situation produit en 2015<sup>1</sup>.

### **1. Qu'est-ce qui unit les revendications de la Marche de 1995 à celles de la Marche mondiale des femmes portées par la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF)?**

Tout d'abord, rappelons que les revendications de la Marche de 1995 portaient, par choix, uniquement sur la lutte à la pauvreté, particulièrement celle des femmes. Celles-ci ont été élaborées grâce à la concertation entre des organisations qui étaient déjà actives sur ces sujets. Des interventions importantes avaient donc été faites par ces organisations et des gains, ou des débuts de gains, avaient été obtenus, avant le départ de la Marche.

La Marche a permis de porter collectivement des revendications spécifiques, ce qui leur a donné un poids beaucoup plus grand... et une écoute plus globale du gouvernement et de la population. Les revendications étaient volontairement très précises, en ayant pour objectif que les gains soient les plus tangibles possibles.

En 2025, la Coalition du Québec pour la Marche mondiale des femmes (CQMMF) propose un projet de société féministe qui place l'économie au service du vivant, et qui repose sur les principes de dignité, d'autonomie et de justice, s'inscrivant dans un mouvement international.

<sup>1</sup> L'état de situation produit en 2015 pour souligner le 20e anniversaire de la marche « Du pain et des roses » a été réalisé de la même manière que ce document. Son contenu n'engageait alors que ses autrices : Lise Fournier, Lorraine Guay et MercédeZ Roberge.

Ses revendications sont volontairement présentées comme des principes et des enjeux, pour dénoncer la pauvreté, ainsi que la violence envers les femmes et les décisions nocives pour l'environnement. Ces deux derniers thèmes n'étaient pas abordés, en 1995, par la « Marche des femmes contre la pauvreté », voici la section des revendications de la CQMMF traitant spécifiquement de la lutte à la pauvreté.

**« Dénoncer la pauvreté qui représente une violence systémique**

- *Nous nous mobilisons contre l'appauvrissement généré par la division sexuelle et genrée du travail de même que par la non-reconnaissance du travail invisible, ici comme ailleurs;*
- *Nous nous mobilisons contre tous les préjugés qui portent atteinte à la dignité des filles, des femmes et de toute personne;*
- *Nous nous mobilisons contre les choix politiques qui nuisent à la redistribution de la richesse et qui promeuvent la privatisation des services publics; »<sup>2</sup>*

On peut tout de même dire que l'esprit des revendications de 1995 se retrouve globalement dans les objectifs de celles portées par la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF) en 2025.

## **2. Quels gains ont été obtenus en 1995 et qu'en est-il, 30 ans plus tard?**

Précisons qu'aux lendemains de la Marche de 1995, des gains, complets ou partiels, ont été obtenus pour plusieurs revendications, alors que d'autres n'ont pas été prises en compte par le gouvernement de l'époque.

Non seulement les revendications non répondu en 1995, ou l'ayant été de manière insatisfaisante, doivent encore nous mobiliser, des reculs étant toujours possibles, la vigilance est essentielle même en regard des gains obtenus en 1995. Ces revendications doivent aussi être adaptées ou modifiées en fonction des réalités d'aujourd'hui. Soulignons d'ailleurs que l'évolution de la société en général, et du mouvement féministe en particulier, font en sorte qu'en 2025, les sujets des revendications de 1995 seraient évidemment formulés différemment.

Les informations qui suivent tentent donc de faire le pont entre les réponses obtenues en 1995 et ce qu'il en est aujourd'hui, en les reclassant en fonction du travail qu'il reste à faire. En bref d'abord, puis avec plus de détails ensuite.

<b>1. Les 9 revendications, en bref</b> .....	3
<b>2. Les 9 revendications, en détail</b> .....	5
<b>A. Gain maintenu depuis 1995, mais vigilance à conserver</b> .....	5
<b>B. Gains majeurs en 1995, mais ce n'est pas fini pour autant</b> .....	5
<b>C. Gains partiels en 1995, ce n'est donc pas réglé en 2025</b> .....	8
<b>D. Pas du tout obtenu en 1995, ni depuis</b> .....	10
<b>3. Informations sur Marchons pour <i>Du pain et des roses</i>, encore et plus que jamais !</b> .....	11

---

<sup>2</sup> Extrait du site de la CQMMF <https://cqmmf.org/6e-action-2025.html>

## 1. Les 9 revendications, en bref

### Gain maintenu depuis 1995, mais vigilance à conserver

- **La réduction du parrainage de 10 ans à 3 ans pour les femmes immigrantes parrainées par leur mari a été appliquée aux femmes déjà en situation de parrainage.** Les femmes parrainées victimes de violence ont eu accès à l'aide sociale, mais sans mécanismes d'accès aux droits sociaux. La question du parrainage reste d'actualité; plusieurs femmes immigrantes ne connaissent pas leurs droits et peuvent être victimes de manipulation ou tenues sous l'emprise de leur parrain qui est souvent leur conjoint. Des femmes immigrantes vivent diverses formes de violence et de discriminations et les organismes en place ne suffisent souvent pas à la tâche pour les soutenir.

### Gains majeurs en 1995, mais ce n'est pas fini pour autant

- **L'économie sociale a pris son envol à la suite de la marche et bénéficié d'un financement de l'État (225M\$ sur 5 ans), mais le concept d'infrastructures sociales revendiqué en 1995, avec des emplois accessibles aux femmes, a été relayé aux oubliettes.** Les décisions économiques se résument encore trop souvent aux investissements dans des infrastructures ou des projets favorisant le développement d'emplois masculins, plutôt que dans les domaines où les femmes sont en grand nombre, soit dans les organismes communautaires, les réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que l'éducation. Malgré une participation active, les femmes continuent de se heurter à des obstacles systémiques dans le marché du travail, et ce, de manière plus prononcée pour celles subissent plusieurs formes de discrimination, dont les femmes issues de l'immigration, de minorités visibles, handicapées et autochtones. En 2025, la division genrée du travail persiste et exacerbe la sous-valorisation des emplois majoritairement féminins, souvent précaires, reproduisant ainsi les inégalités entre les sexes. Actualiser la revendication en 2025, équivaudrait à demander un programme d'infrastructures sociales avec des emplois accessibles dès maintenant aux femmes auquel s'ajoute l'octroi des moyens pour les organismes communautaires et le maintien de services publics accessibles et de qualité
- **La Loi sur l'équité salariale a été adoptée le 21 novembre 1996, après plus de 15 ans de lutte, mais pour obtenir justice il faut être prête à lutter pendant de nombreuses années.** En 2015, la Commission sur l'équité salariale a été intégrée à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) sans réelles garanties de maintenir sa mission pleine et entière. Les écarts salariaux persistent entre les hommes et les femmes à l'intérieur de chaque métier et entre des métiers de valeur équivalente; les travailleuses non syndiquées ne gagnent toujours que 82% du salaire des hommes non syndiqués. En 2025, le Conseil d'intervention pour le travail des femmes (CIAFT) demande que la Loi sur l'équité salariale soit révisée, afin de donner plus de droits et d'outils aux travailleuses non syndiquées, y compris la transparence salariale dans les affichages.
- **La marche a donné un dernier coup de pouce à une longue lutte, pour que soit adoptée la loi sur la perception automatique des pensions alimentaires (mai 95), améliorant les conditions de vie d'un bon nombre de familles monoparentales québécoise.** Cependant, bien que les pensions alimentaires ne soient ni imposables ni déductibles d'impôt pour les parents depuis 1997, elles sont encore considérées comme un revenu, réduisant ainsi l'accès aux prêts et bourses, à l'aide juridique, à des programmes d'assistance sociale ainsi que l'allocation au logement. En 2025,

la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) demande que 100% des pensions alimentaires cessent d'être considérées comme un revenu dans l'ensemble des programmes gouvernementaux.

### **Gains partiels en 1995, ce n'est donc pas réglé en 2025**

- **Stationnaire depuis plusieurs années à 6.45\$, le salaire minimum a été majoré de 0.45\$ grâce à la marche - ce qui était bien loin de l'objectif de 8.15\$ pour dépasser le seuil de la pauvreté.** Durant les 20 années suivantes, le salaire minimum n'a augmenté que de 0.20 sous par an, pour ensuite progresser un peu moins lentement. En 2025, le Front de défense des non-syndiqué.e.s réclame une augmentation du salaire minimum à plus de 20\$ l'heure, alors qu'il est à 16.10\$.
- **Des 1 500 logements sociaux revendiqués en 1995, 1200 logements avaient été annoncés avant la marche, mais le programme n'a duré qu'un an, avant de revenir en 1997. La marche avait aussi permis d'obtenir que 60 logements soient réservés à des femmes en difficulté avec support communautaire.** Depuis, au manque de logement s'est ajoutée une 2<sup>e</sup> crise : le loyer moyen au Québec a bondi de 141,7 % en 30 ans, dont 57,16 % ces 10 dernière années. En 2025 le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) exige un programme pour la construction d'au moins 10 000 logements sociaux par année, dans l'objectif de doubler le nombre de ceux-ci d'ici les 15 prochaines années.
- **Alors que la marche demandait que les personnes n'étant pas prestataires d'assurance-chômage ou de la sécurité du revenu, aient accès aux services et aux programmes de formation générale et professionnelle, avec soutien financier adéquat, la réponse gouvernementale s'est limitée au programme de formation professionnelle des métiers non-traditionnels.** Il a ainsi réservé cinq places sur 15 pour les femmes sur ces programmes, dont deux places pour des femmes sans chèque. Que reste-t-il des programmes de formation professionnelle en ces temps d'austérité?
- **Le gel des frais de scolarité a été obtenu, mais seulement pour 1995 et 1996 et sans augmenter les bourses.** La lutte étudiante de 2012 a permis d'éviter la plus grande hausse des frais de scolarité jamais projetée, mais il s'agit d'un gel indexé. En 2025, la non-rémunération des stages, principalement dans les domaines à prédominance féminine (santé et éducation) fait partie des préoccupations du mouvement étudiant. Quant au programme d'aide financière aux études, il est insuffisant au point où 46 % de ses bénéficiaires vivent de l'insécurité alimentaire. La précarité financière étudiante freinant l'accessibilité aux études, nous sommes loin de « la gratuité scolaire de la maternelle à l'université » projetée durant la Révolution tranquille : un combat à poursuivre.

### **Pas du tout obtenu en 1995, ni depuis**

- **La loi des normes minimales du travail ne s'applique toujours pas aux personnes participant aux mesures d'employabilité;** les gouvernements successifs se sont plutôt acharnés sur les personnes assistées sociales, coupure après coupure.

## 2. Les 9 revendications, en détail

### A. Gain maintenu depuis 1995, mais vigilance à conserver

#### Revendication no 8 de 1995 :

**L'application rétroactive de la réduction du parrainage de 10 ans à 3 ans pour les femmes immigrantes parrainées par leur mari ainsi que la mise sur pied d'un mécanisme d'accès aux droits sociaux pour les femmes parrainées victimes de violence conjugale et familiale<sup>3</sup>.**

- Accordée juste avant le départ de la Marche de 1995, la période de parrainage est passée de 10 à 3 ans pour les couples mariés et la Marche a permis qu'elle soit appliquée de manière rétroactive, aux femmes déjà en situation de parrainage. Autre gain : que les femmes parrainées victimes de violence aient accès à l'aide sociale, mais pas de mécanismes d'accès aux droits sociaux.
- Les femmes parrainées n'avaient pas la possibilité de casser le lien du parrainage même si elles divorçaient. En situation de violence conjugale, le problème est facile à imaginer, d'autant plus qu'elles n'avaient pas le droit à l'aide sociale ni aux prêts et bourse, pendant ces 10 ans.
- La question du parrainage reste d'actualité pour les femmes immigrantes et pose, très souvent, des défis importants. Plusieurs femmes ne connaissent pas leurs droits et peuvent être victimes de manipulation ou tenues sous l'emprise de leur parrain qui est souvent leur conjoint. Des femmes immigrantes vivent diverses formes de violence et de discriminations et auraient besoin d'un soutien adéquat afin de faire valoir leurs droits. Les organismes en place ne suffisent souvent pas à la tâche.

### B. Gains majeurs en 1995, mais ce n'est pas fini pour autant

#### Revendication no 1 de 1995 :

**Un programme d'infrastructures sociales avec des emplois accessibles dès maintenant aux femmes.**

- L'économie sociale a pris son envol et bénéficié d'un financement de l'État depuis 1995 (225M\$ sur 5 ans) même si on voit des coupures en 2025. Ce réseau a vu son importance grandir dans l'économie québécoise. Il demeure que le concept d'infrastructures sociales a été relayé aux oubliettes.
- Plusieurs politiques et actions gouvernementales ont toutefois été mises en place depuis 1995: système public de centres à la petite enfance (98), Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine d'Emploi-Québec, Loi sur l'accès à l'égalité dans les organismes publics et Politique de reconnaissance de l'action communautaire (2001), Régime québécois d'assurance parentale (2006). En 2015, de grands reculs : contre-réforme de l'assurance-emploi, abolition des lieux de concertation et de développement local et régional, participations obligatoires vers l'emploi pour les personnes assistées sociales, coupes majeures dans les services publics en santé et en éducation.
- Les écarts salariaux demeurent et sont encore plus grands pour les femmes issues de l'immigration, de minorités visibles, handicapées et autochtones. Travailler ne sort pas de la pauvreté : emplois précaires, mal payés, à temps partiel, main-d'œuvre flexible sexuée et racisée et droits fondamentaux non reconnus, comme chez les aides familiales. Les brèches à l'universalité et l'accessibilité de programmes (modulation des tarifs CPE), insuffisance des moyens consacrés à leur

<sup>3</sup> Cette revendication était portée par le Collectif des femmes immigrantes.

application, approche spécifique auprès des femmes toujours susceptible d'être remise en question... encore bien du travail devant nous.

- Malgré une participation active, les femmes continuent de se heurter à des obstacles systémiques dans le marché du travail entravant leur autonomie économique. Ces obstacles sont encore plus prononcés pour celles qui subissent simultanément plusieurs formes de discrimination. La division genrée du travail persiste en 2025 et exacerbe la sous-valorisation des emplois majoritairement féminins, souvent précaires, reproduisant ainsi les inégalités entre les sexes. Les politiques économiques actuelles tendent à renforcer ces dynamiques systémiques en négligeant l'intégration des femmes dans les secteurs à prédominance masculine et en omettant d'instaurer des actions structurantes visant à améliorer les conditions de travail.
- Rappelons que les infrastructures sociales proposées par la Marche Du pain et des roses en 1995 visait à intégrer dans l'économie une reconnaissance de la nécessité pour le gouvernement de voir à la mise en place et au maintien d'emplois dans les domaines où les femmes sont représentées soit dans les organismes communautaires, les domaines de la santé et des services sociaux ainsi que l'éducation. Ce sont aussi des domaines permettant à une société de développer et maintenir ses forces vives et sa capacité à répondre aux défis de son époque. En 2025, nous constatons que la réponse donnée aux crises économiques et les poussées inflationnistes se résument trop souvent à investir dans des infrastructures ou des projets favorisant le développement d'emplois masculins. Notre revendication de 1995 d'avoir un programme d'infrastructures sociales avec des emplois accessible dès maintenant aux femmes reste pertinente.
- Actualiser la revendication de 1995 en 2025, demanderait de référer aux revendications du mouvement communautaire autonome, qui est composé à 80% de travailleuses, soit :
  - Investir 2,6 G\$ à la mission sociale des organismes d'action communautaire autonome (ACA), estimés sur la base d'un seuil plancher de financement pour une moyenne de sept employées à temps plein ; instaurer une indexation basée sur l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC); augmenter significativement le financement des services publics, afin d'en améliorer l'accessibilité et la qualité.

#### **Revendication de 2025 :**

**Un programme d'infrastructures sociales avec des emplois accessibles dès maintenant aux femmes auquel s'ajoute l'octroi des moyens pour les organismes communautaires et le maintien de services publics accessibles et de qualité**

#### **Revendication no 2 de 1995 : Une loi proactive sur l'équité salariale<sup>4</sup>.**

- La Loi sur l'équité salariale a été adoptée le 21 novembre 1996, après plus de 15 ans de lutte, et est entrée en vigueur un an plus tard, en même temps que la Commission de l'équité salariale chargée de l'administrer. Après des premières années d'application négligente, son application est devenue plus active, le règlement historique dans le secteur public et parapublic en 2006 en est l'illustration. Des centaines de millions de dollars ont alors été justement rendus aux travailleuses. L'équité salariale fait désormais partie du discours au Québec, mais pour l'obtenir il faut être prête à lutter pendant de nombreuses années.
- Globalement, les travailleuses syndiquées gagnent maintenant 96% du salaire de leurs confrères syndiqués, versus 92 en 1997, mais l'écart est plus grand pour les travailleuses non syndiquées,

<sup>4</sup> Cette revendication était portée par le Conseil d'intervention pour le travail des femmes (CIAFT).

82% du salaire des hommes non syndiqués, vers 79% en 1997. Et ces acquis sont fragiles. En 2015, la Commission sur l'équité salariale a été abolie et fusionnée avec la CSST et la Commission des normes du travail, sans réelles garanties de maintenir sa mission pleine et entière.

- En 2025 les écarts salariaux persistent entre les hommes et les femmes à l'intérieur de chaque métier et entre des métiers de valeur équivalente. La Loi sur l'équité salariale est faible, surtout pour les travailleuses non syndiquées (lourdeurs des procédures de recours et manque de surveillance des obligations des employeurs). Les disparités demeurent entre les secteurs public et privé, notamment dans certains services privés financés par les gouvernements.

**Revendication du CIAFT en 2025 :**

**Que la Loi sur l'équité salariale soit révisée afin de donner plus de droits et d'outils aux travailleuses non syndiquées, y compris la transparence salariale dans les affichages.**

**Revendication no 5 de 1995 :**

**Un système de perception automatique des pensions alimentaires avec retenue à la source<sup>5</sup>.**

- La Marche a donné un dernier coup de pouce à une longue lutte, pour que soit adoptée la *Loi 60 sur la perception automatique* des pensions alimentaires (mai 95). Les conditions de vie d'un bon nombre de familles monoparentales québécoise ont pu s'améliorer. Notons que depuis le budget de mars 2024, ces mauvais payeurs, mais dont le salaire ne peut être saisi pourront voir leur permis de conduire suspendu.
- Cette perception automatique ne réglait malheureusement pas un autre problème crucial, soit leur fiscalisation. Depuis 1997, les pensions alimentaires pour enfants sont défiscalisées, c'est-à-dire qu'elles ne sont plus imposables ni déductible d'impôt pour les parents. Néanmoins, elles sont encore considérées comme un revenu dans le cadre de quatre programmes de soutien et sont ainsi déduites en partie dans le cadre des prestations de prêts et bourses, de l'aide juridique, des programmes d'assistance sociale ainsi que d'allocation au logement. La mobilisation sur cet enjeu a permis de faire certains gains afin d'éviter ce détournement des pensions alimentaires en exemptant un certain montant. Un gain important a été réalisé en 2023 puisqu'à partir du 1<sup>er</sup> avril de cette année là l'exemption a été augmentée à 500\$ par mois ou 6000\$ par année puisque cette bonification toucha 95% des ménages bénéficiant de ces programmes. Bien que ce fût célébré, la revendication demeure que 100% des pensions alimentaires cessent d'être considérées comme un revenu de l'ensemble des programmes gouvernementaux et donc la lutte continue.
- Les préjugés entourant le fait de recevoir une pension alimentaire pour enfants sont répandus et peuvent faire vivre de la honte pour le parent qui la reçoit malgré le fait que celle-ci soit pour répondre aux besoins des enfants. Certaines personnes vont même jusqu'à ne pas faire de demande, ce qui peut entraîner des conséquences sur les conditions de vie des enfants. Des victimes de violence conjugale sont tentées de ne pas demander de pension alimentaire afin d'éviter de subir de la violence conjugale post-séparation ayant des craintes quant au contrôle, notamment économique, qui pourrait perdurer. Bref, nous avons obtenu de belles avancées en lien avec la perception automatique des pensions alimentaires pour enfants, mais il reste encore du chemin à faire!

**Revendication de la FAFMRQ en 2025 :**

**Que 100% des pensions alimentaires cessent d'être considérées comme un revenu dans l'ensemble des programmes gouvernementaux.**

<sup>5</sup> Cette revendication était portée par la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec.

## C. Gains partiels en 1995, ce n'est donc pas réglé en 2025

### Revendication no 3 de 1995 :

#### L'augmentation du salaire minimum au-dessus du seuil de la pauvreté (8.15\$ de l'heure).

Cette revendication était portée par Au bas de l'échelle

- À 6.45\$ avant la marche, le salaire minimum était majoré de 0.45\$ grâce à elle - ce qui était bien loin de l'objectif de 8,15\$. 20 ans plus tard, il est à 10,55 \$, soit une augmentation de 4,10\$ en 20 ans, pour une moyenne de 0.20 sous par an!! Sommes encore loin d'être au-dessus du seuil de la pauvreté. L'histoire aura prouvé que nous avons bien raison, en 1995, de huer une annonce si insuffisante.
- En 2025, le Front de défense des non-syndiqué.e.s dont Au bas de l'échelle fait partie réclame une augmentation du salaire minimum à plus de 20\$ l'heure. Le FDNS a dénoncé en mars dernier l'augmentation du salaire minimum à seulement 16,10 \$. Une personne qui travaille 35 heures par semaine toute l'année se retrouvera avec un revenu net dans ses poches d'environ 26 520 \$. C'est 31 % en dessous du seuil de sortie de pauvreté que représente la Mesure de faible revenu de 60 %. En 2016, le Front jugeait qu'une travailleuse à temps plein au salaire minimum demeurait à 35 % en dessous de ce seuil de revenu décent. Malgré un certain progrès, un grand rattrapage est nécessaire, car, bien que l'inflation se résorbe, les prix des produits de base ont explosé depuis la fin de la pandémie et ils ne redescendent jamais. Alors que l'inflation générale dépassait les 12 % entre novembre 2021 et 2024, le coût de l'alimentation et du logement a augmenté de près de 20 %. Pour l'année à venir, le Tribunal administratif du logement annonce que les augmentations de loyer accordées pourront tourner autour de 5,9 %.
- Lorsqu'on est une travailleuse pauvre, c'est la majorité de notre revenu qui sert à couvrir nos besoins essentiels, comme le logement et l'alimentation. Malgré un début de rattrapage du salaire minimum depuis quelques années, sa progression est encore trop faible pour freiner leur perte de pouvoir d'achat important vécue. Pour arriver à joindre les deux bouts, bon nombre de salariés doivent avoir recours aux banques alimentaires. Selon le Bilan-Faim 2024, le nombre de demandes d'aide auprès des banques alimentaires par mois au Québec s'élève à 2,9 millions. C'est 55 % de plus par rapport à 2021. Parmi le nombre de ménages ayant recours aux banques alimentaires, ceux dont le principal revenu provient d'un emploi, atteint maintenant près de 20 %.
- Le FDNS rappelle au gouvernement qu'il a fait la promesse de créer des « emplois payants ». Le salaire minimum est le meilleur moyen à sa disposition pour améliorer les conditions des emplois du secteur privé. Parce qu'il est urgent de permettre à des centaines de milliers de travailleuses et travailleurs de sortir de la pauvreté, le gouvernement doit réviser sa position et annoncer rapidement un salaire minimum qui dépassera les 20 \$.

#### Revendication du Front de défense des non-syndiqué.e.s en 2025 :

**Augmenter le salaire minimum à 20\$ l'heure et plus<sup>6</sup>.**

### Revendication no 6 de 1995 :

#### La création d'au moins 1 500 nouvelles unités de logement social par année.<sup>7</sup>

- En 1995, 1200 logements sociaux avaient été annoncés avant la marche, mais le programme n'a

<sup>6</sup> Tiré du communiqué du Front de défense des non-syndiqué.e.s du 31 mars 2025

<sup>7</sup> Cette revendication était portée par le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU).

duré qu'un an, avant de revenir en 1997. La marche avait aussi permis d'obtenir que 60 logements soient réservés à des femmes en difficulté avec support communautaire.

- En 2015, au regard de l'ampleur des besoins, cette revendication du FRAPRU était montée à 50 000 logements sociaux en 5 ans.
- Trente ans après la Marche Du pain et des roses, environ 43 000 logements sociaux ont été réalisés ou sont en voie de l'être. Malgré tout, la situation des locataires reste très précaire et de plus en plus d'entre eux sont menacés d'appauvrissement en raison de la flambée des loyers. En 2025, les locataires font face à une dure crise du logement. Au-delà d'une pénurie de logements locatifs, installée au Québec depuis 7 longues années, c'est une crise d'inabondabilité qui frappe le plus durement les locataires. En 30 ans, le loyer moyen au Québec a bondi de 141,7 %, dont 57,16 % entre 2015 et 2024 seulement.
- Conséquences :
  - 373 615 ménages locataires paient encore un loyer trop élevé par rapport à leurs revenus qui s'élèvent en moyenne à 26 850 \$ par an.
  - Parmi eux, un sur sept est à haut risque d'itinérance, consacrant plus de la moitié de ses revenus – soit à peine 11 970 \$ par année en moyenne – simplement à se loger.
  - Les femmes sont particulièrement touchées, notamment les mères monoparentales, les jeunes, les aînées, les femmes autochtones, en situation de handicap ou racisées. Elles sont de plus en plus nombreuses à vivre en situation d'itinérance visible ou cachée.
- Alors que le logement social est un levier essentiel pour offrir une alternative durable face à l'échec du marché privé :
  - il n'existe plus, pour la première fois en 25 ans, de programme dédié au logement social;
  - les fonds publics destinés au logement «abordable» sont accessibles autant aux promoteurs privés qu'au secteur social, sans but lucratif;
  - Les critères d'attribution des fonds destinés au logement «abordable» sont de plus en plus opaques, ce qui nuit aux projets issus des collectivités;
  - la prévisibilité des investissements est absente ;
  - les politiques actuelles n'offrent aucune garantie que les besoins des ménages à faible revenu seront satisfaits.

→ Cette situation entrave l'accès au logement social pour les populations les plus vulnérables.
- C'est pourquoi le FRAPRU exige la construction d'au moins 10 000 logements sociaux par année, à travers un programme public dédié, autoportant, durable et adéquatement financé. Il s'agit d'une condition essentielle pour lutter contre la pauvreté, garantir la dignité et faire respecter le droit fondamental à un logement adéquat. Le moment est venu de le mettre en œuvre pleinement.

#### **Revendication du FRAPRU en 2025 :**

**Doubler le nombre de logements sociaux d'ici les 15 prochaines années.**

#### **Revendication no 7 de 1995 :**

**L'accès aux services et aux programmes existants de formation générale et professionnelle, avec soutien financier adéquat, pour toutes les personnes qui ne sont pas prestataires de l'assurance-chômage ou de la sécurité du revenu, en vue de leur insertion ou de réinsertion au travail.**

- En 95, la réponse gouvernementale portait exclusivement sur le programme de formation professionnelle des métiers non-traditionnels : soit de réserver cinq places sur 15 pour les femmes, dont deux pour des femmes sans chèque. Que reste-t-il des programmes de formation professionnelle en ces temps d'austérité?

**Revendication no 9 de 1995 :**  
**Le gel des frais de scolarité et l'augmentation des bourses aux étudiantes/ts.**

- Le gel des frais de scolarité a été obtenu pour 1995 et 1996. Depuis, nous sommes sur la pente montante de l'augmentation des frais de scolarité, assortie de l'augmentation des prêts au détriment des bourses.
- Le printemps érable de 2012 a permis de faire reculer le gouvernement sur la plus grande hausse des frais de scolarité jamais projetée. Mais nous sommes demeurés avec un gel indexé...et à la merci des politiques d'austérité du gouvernement actuel.
- En ce qui concerne la population étudiante internationale, leurs frais de scolarité ont été complètement déréglementés en 2018 ce qui permet aux universités de charger des montants exorbitants. Avec la nouvelle politique de financement des universités, une réglementation sur un prix plancher a été mis en place. Il est nécessaire que le prix plafond soit également fait pour ne pas que le financement des universités se fassent sur le dos de cette population. Avec la volonté gouvernementale de réduire le nombre de personnes étudiantes internationales, le gouvernement vient réduire le financement des universités ce qui place le réseau en sous financement.
- Les droits de scolarité quant à eux sont actuellement indexés au revenu des ménages. En effet, depuis 2022, avec l'inflation due à la COVID, la loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux vient limiter les droits de scolarité à 3% si le revenu des ménages dépasse cette limite. Cette loi prendra fin en 2026. Avec le contexte actuel, il est important que le statu quo en matière de droits de scolarité soit préservé. On parle notamment de précarité financière étudiante qui freine l'accessibilité aux études.
- D'autres sujets préoccupent le mouvement étudiant dont la rémunération des stages. Ce sont principalement des stages dans des domaines à prédominance féminine qui ne sont pas rémunérés (domaines de la santé et de l'éducation). En ce moment c'est 77% des stages qui ne sont pas rémunérés. Le gouvernement s'était engagé à les rémunérer et a récemment fermé la porte à cette solution abandonnant ainsi la population étudiante.
- Quant à l'aide financière aux études : en ce moment le programme de l'AFE ne prend plus en compte les besoins réels de la population étudiante. Une enquête Léger faite par l'UEQ démontre que 46 % des personnes sondées et bénéficiaires de l'AFE ont vécu une forme d'insécurité alimentaire au cours des douze derniers mois contre 40 % des personnes sur l'ensemble des personnes sondées.
- Lorsqu'on prend en compte ce qu'il en coûte pour envoyer et maintenir les enfants du primaire et du secondaire à l'école, la facture est plus que salée. Plusieurs familles prennent jusqu'à 1 an pour s'acquitter de l'entrée scolaire de leurs enfants. Nous sommes loin de « la gratuité scolaire de la maternelle à l'université » projetée durant la Révolution tranquille : un combat à poursuivre.

**D. Pas du tout obtenu en 1995, ni depuis**

**Revendication no 4 de 1995 : L'application de la loi des normes minimales du travail à toutes les personnes participant à des mesures d'employabilité.**

- Le gouvernement s'était engagé à appliquer la Loi aux personnes participant aux mesures d'employabilité, et cela devait être intégré à la réforme de l'aide sociale, celle du moment, mais cela ne s'est jamais concrétisé. Depuis, les gouvernements successifs se sont plutôt acharnés sur les personnes assistées sociales, coupure après coupure.

### 3. Informations sur Marchons pour *Du pain et des roses*, encore et plus que jamais !

La marche "Du pain et des roses" a marqué l'histoire québécoise, tant par la mobilisation qu'elle a représentée et l'adhésion populaire qu'elle a reçue, que par les gains qu'elle a permis d'obtenir. Elle est également célébrée internationalement comme étant la bougie d'allumage, en 2000, de la Marche mondiale des femmes. En 2025, la FFQ profite du 30<sup>e</sup> anniversaire de la marche pour [faire le point et poursuivre la lutte contre la pauvreté](#) en invitant la population à se joindre à diverses actions.

[Du 26 mai au 4 juin](#), des dizaines de marches locales, organisées par des organisations féministes, syndicales et du mouvement communautaire, mixtes et non-mixtes, auront lieu dans la plupart des régions. Des citoyennes et des citoyens en réaliseront aussi dans leurs milieux respectifs. Le point culminant de cette mobilisation consistera en une marche à Québec, [le 7 juin, de 13h à 16h](#), débutant au Musée national des beaux-arts de Québec.

En ces temps troublés et inquiétants, les femmes ressentent plus que jamais le désir de se mobiliser avec tous ceux qui les appuient dans le combat pour leurs droits. Les actions de mai et juin 2025 seront des moments de retrouvailles mais aussi de réaffirmation de la nécessité de revendiquer ensemble un Québec juste et égalitaire. Un prélude au grand rassemblement du 18 octobre prochain, organisé par la [Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes!](#).

Des [marraines](#) de 1995 seront également présentes à différents moments, parfois accompagnées des [comarraines](#) se joignant à elles cette année et illustrant ensemble, la force, la diversité et la persistance du mouvement féministe. Mesdames Aura Bizzarri, France Castel, Ariane Émond, Raneé Lee, l'honorable Chantal Petitclerc, Michèle Rouleau, Marie-Claire Séguin, Marie-José Turcotte et Marjorie Villefranche seront ainsi accompagnées par mesdames Arcelle Appolon, France Beaudoin, Léa Clermont-Dion, Marion Cousineau, Florence-Agathe Dubé-Moreau, Melissa Mollen-Dupuis, Adina Ungureanu et Ariane Vaillancourt. Plusieurs d'entre elles témoigneront de leurs motivations par de courtes vidéos diffusées sur [youtube](#) et sur [facebook](#)

Les informations sur les événements seront progressivement annoncées sur le [site web de la FFQ](#) et sur le compte [Facebook](#). En hommage au trajet de 1995, le total des kilomètres parcourus y sera répertorié. La population est invitée à se vêtir de mauve durant les événements.

#### À propos

La **marche des femmes contre la pauvreté « Du pain et des roses »** a eu lieu du 26 mai au 4 juin 1995, à l'initiative de la Fédération des Femmes du Québec, avec la collaboration d'un grand nombre d'organisations. Plus de 850 femmes ont marché pendant 10 jours en direction de l'Assemblée nationale. Plus de 18 000 personnes les y attendaient, pour entendre le gouvernement de l'époque répondre à leurs revendications contre la pauvreté.

« **Marchons pour *Du pain et des roses*, encore et plus que jamais** » est organisé par la [Fédération des femmes du Québec](#), en collaboration avec la [Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes](#). Les marches locales du 26 mai au 4 juin 2025 sont réalisées par des organisations autonomes et celle du 7 juin à Québec est organisée grâce à la contribution du [Regroupement des groupes de femmes de la Capitale-Nationale](#).